



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS  
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette  
**ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 211/2026**

**A LA SOCIETE NOUS DEUX CONSULTING ET MARKET RESEARCH.**

Après avoir reçu le contrat du marché n° 002/02/401/DG/CGMP/SCPT/2025, conclu avec la Société Congolaise des Postes et Télécommunications « SCPT », pour un montant total hors taxe dollars américains trois cent soixante-cinq mille sept cent soixante-deux, nonante-trois centimes (USD 365 762,93) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille cinq cent soixante, trente-quatre centimes (USD 2 560,34), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/07/2026

Directeur Administratif et Financier



Didier DJIMINGALO  
Directeur Général Adjoint

0000211